



La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay

Après 2005 année tremplin **2006 une année décisive**

« Stimuler l'innovation permet de créer de la richesse, qui permet à son tour de financer le mieux être des habitants et des acteurs du territoire, qui stimulent l'innovation...C'est la dynamique vertueuse à laquelle nous croyons tous et que nous avons enclenchée »

François Lamy
Président de la CAPS
Député-maire de Palaiseau

2 mars 2006



À 15 km de Paris, au Nord-Ouest de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay rassemble 10 communes au potentiel économique extraordinaire, et 100 000 habitants attachés au cadre de vie exceptionnel.

23 000 étudiants, une université et 7 grandes écoles

12 000 chercheurs de **160** laboratoires publics ou d'entreprises

25 % de la recherche en Ile-de-France

4 000 entreprises, **40 000** emplois et

28 millions € de taxe professionnelle,

dont 16 millions versés par les entreprises

Une dizaine d'exploitations agricoles,

2 000 hectares d'espaces protégés à long terme

La CAPS : CŒUR du Centre d'Envergure

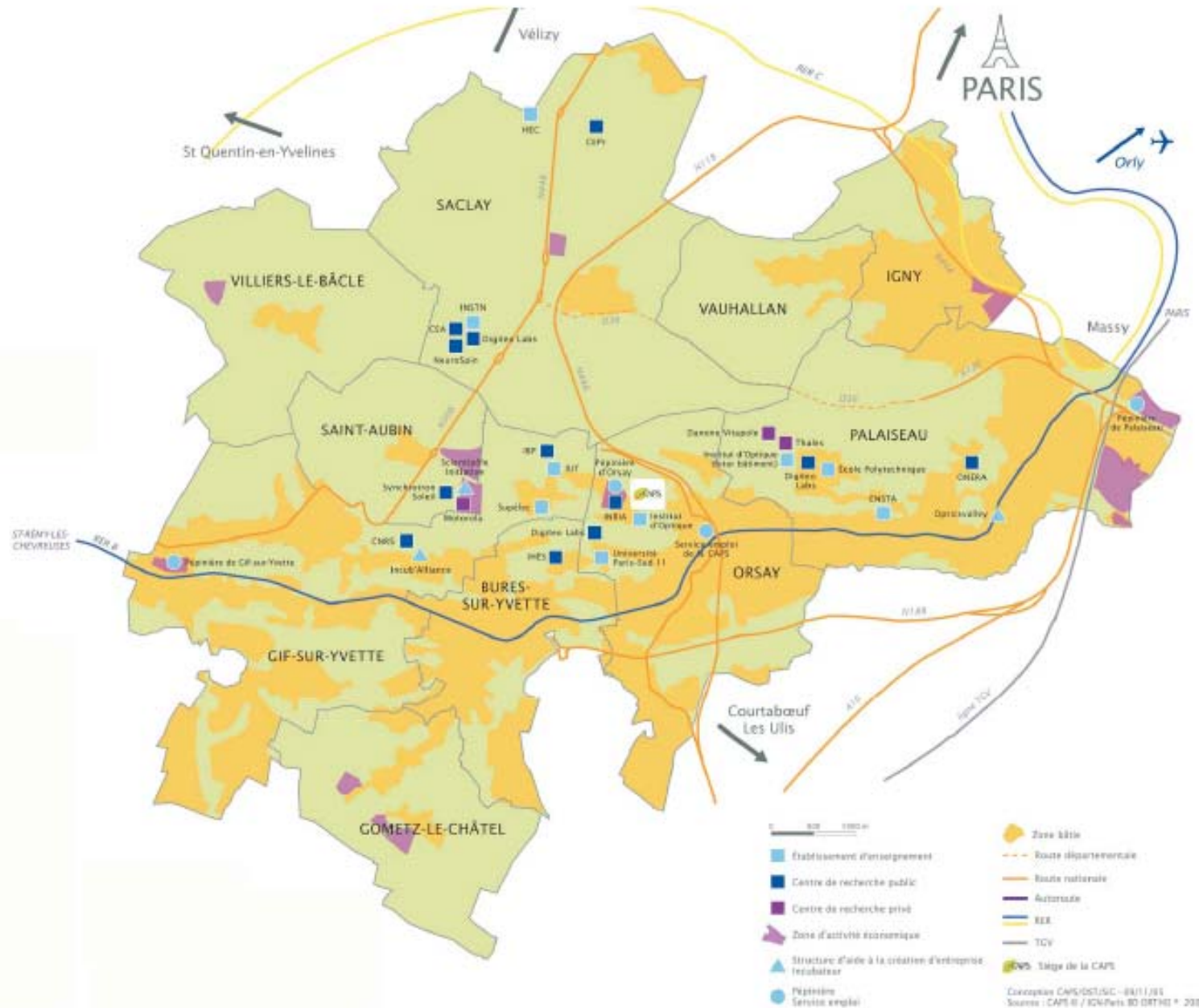
Européenne

"Massy - Plateau de Saclay - Plateau de

Courtabœuf",

La CAPS : CŒUR du Pôle de compétitivité mondial

SYSTEMATIC@PARIS-REGION





L'histoire du Plateau

1830 : Les premières voies ferrées se dessinent. La ligne d'Orsay marque le démarrage de l'urbanisation dans la vallée

1950 : Les grands établissements de recherche et d'enseignement s'implantent sur le Plateau, le CEA et l'Université Paris Sud 11 en tête

1965 : Le premier Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Parisienne pose ses villes nouvelles à travers l'Île-de-France. L'une d'elles est prévue sur le Plateau à cheval sur les Yvelines et l'Essonne

1976 : La ville nouvelle se crée finalement à Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette même année, l'École Polytechnique s'installe à Palaiseau, mais le Plateau devient une réserve d'aménagement à long terme

1994 : Le nouveau Schéma Directeur Ile-de-France prévoit l'aménagement d'une technopole au Sud du Plateau et le maintien de 2 000 hectares de terrains agricoles.

Depuis, le site d'excellence restera au stade des études.



Les dates clés de l'histoire de la Caps

1^{er} janvier 2003. La Caps est née ! Après le Syndicat Intercommunal de 1988, le District de 1991, la Communauté de Communes de 2002, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay sera la structure de décollage du Plateau.

12 juin 2003. Le Projet de Territoire "*L'Excellence dans tous les domaines*" est adopté à l'unanimité. Il jette les bases de l'ambition commune : construire un territoire porteur de dynamisme économique et de mieux vivre pour nos habitants.

12 février 2004. Lancement de l'Agenda 21 local. Les transports propres, les circulations douces et l'aménagement concerté figurent parmi les grands rendez-vous de cet agenda.

24 novembre 2004. Mariage de Num@tec et PCRI, les technologies numériques et les recherches de pointe en informatique, soit 6 partenaires prestigieux (CEA, CNRS, INRIA, École Polytechnique, Supélec, l'Université Paris-Sud 11). Un an plus tard, l'union donne naissance au premier parc de recherche intégré du territoire : Digiteo Labs.

13 juin 2005. Première pierre de NeuroSpin. Le plateau d'imagerie cérébrale adossé au CEA promet un nouveau panorama du cerveau humain et des découvertes vitales en avant-première dans le monde.

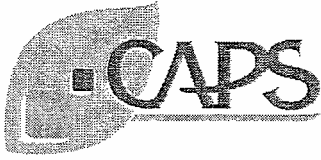
23 juin 2005. Virage décisif ! La motion d'orientation est votée. Elle fixe la feuille de route de la Caps pour les 3 ans à venir, transferts de compétences et principes

d'aménagement à l'appui. Habitat social, politique de la ville, voiries, équipements culturels et sportifs : le transfert des compétences est acté lors du Conseil communautaire du 7 juillet et la charte de solidarité aux petites communes est signée. Le même jour, le Projet de territoire Massy-Plateau de Saclay- Plateau de Courtaboeuf est approuvé.

12 juillet 2005. Tremplin pour le territoire !

SYSTEM@TIC-PARIS-REGION, organisé autour des systèmes complexes, est l'un des 6 pôles de compétitivité mondial labellisés en France. **La Caps en est le cœur.**

14 septembre 2005. L'annonce d'une Opération d'Intérêt National révèle un nouvel intérêt pour notre territoire. Entre adhésion pour que l'Etat joue le rôle qui est le sien aux côtés des élus locaux et vigilance afin de déterminer le périmètre adéquat et l'outil de gouvernance adapté, le Conseil vote aussitôt une motion qui réaffirme sa vision d'aménagement maîtrisé du territoire.



14 septembre 2005

Communiqué de François Lamy
Président de la Communauté d'Agglomération
du Plateau de Saclay

**PLATEAU DE SACLAY :
L'ETAT S'APPRETE A CREER UNE OPERATION D'INTERET NATIONAL**

Monsieur Bernard LANDRIEU, Préfet de la Région Ile de France a annoncé aujourd'hui lors du Forum sur les Enjeux d'Aménagement pour l'Ile de France la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur le Plateau de Saclay.

Je prends acte de cette décision et me félicite que l'Etat entende jouer le rôle qui est le sien aux côtés des élus locaux pour accompagner le développement du Plateau de Saclay et ainsi créer les conditions indispensables à la mobilisation de chacun des partenaires – industriels, chercheurs et universitaire- du pôle scientifique d'échelle mondiale.

Des propositions peuvent être mises en vigueur rapidement afin de réussir la mutation économique nouvelle dont notre pays a besoin pour agir en faveur de la croissance et de la création des emplois de demain.

Pour François Lamy, il convient rapidement d'engager des négociations avec l'Etat afin de déterminer un outil de gouvernance adapté et permettant aux élus locaux d'exercer leurs prérogatives.

Il convient également de déterminer finement le périmètre exact de l'OIN en intégrant les exigences liées à la mise en place d'un pôle scientifique majeur.

Sur ces sujets, François Lamy fera dans les jours qui viennent en tant que Président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay des propositions très précises pour avancer plus rapidement, et en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans la résolution des problèmes et assurer la réussite de ce territoire d'excellence.

Contact presse : Direction de la communication

Antoine Boscher
Tel : 01 69 35 60 82
Antoine.boscher@scientipole.fr

CAPS
Parc Orsay Université – 26, rue Jean Rostand
91 898 ORSAY CEDEX



Conseil communautaire du 29 septembre 2005

MOTION

(adoptée à l'unanimité)

Les élus de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, réunis en conseil communautaire le jeudi 29 septembre 2005, ont pris acte de l'annonce par le Préfet de Région du mandat qu'il avait reçu du Premier Ministre pour la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur le Plateau de Saclay.

L'Etat doit jouer un rôle majeur, aux côtés des autres acteurs du Plateau, d'impulsion, de coordination et de financement des infrastructures nécessaires au développement du Pôle Scientifique d'envergure internationale qui existe sur le territoire. Il doit par ailleurs vendre à la CAPS les terrains qui lui appartiennent dans les zones potentielles d'aménagement sur le territoire.

La création éventuelle d'une Opération d'intérêt National sur le plateau peut être un élément dynamique à partir du moment où elle respecte quatre conditions :

- Le Plateau de Saclay n'a pas vocation à accueillir une ville nouvelle. Si le développement du Pôle nécessite la construction de logements, d'infrastructures de Transports et de services publics ou de Services aux entreprises, il ne peut être l'unique lieu de réponse au manque de logements dans la région Ile de France.
- L'aménagement du Plateau de Saclay, dans le cadre d'une maîtrise de l'urbanisation, suppose une politique de développement soucieuse de la protection et de l'amélioration de l'environnement en particulier en préservant de tout aménagement 2000 hectares de terres agricoles.
- Les élus de la communauté d'agglomération, avec leurs partenaires, ont travaillé sur les grandes lignes de l'aménagement du Plateau. Il est impératif de tenir compte de ces travaux.
- Il est hors de question d'accepter la création d'un Etablissement Public d'Aménagement sur le périmètre de l'OIN. Une structure souple réunissant tous les acteurs politiques, scientifiques et industriels peut constituer l'outil de gouvernance nécessaire que chacun appelle de ses vœux.

Les élus du Conseil Communautaire demandent à être consultés et associés avant toute prise de décision définitive de l'Etat sur la création d'un O.I.N.



Demain la CAPS : Quel aménagement pour un territoire durable

Un projet cohérent qui s'appuie sur le patrimoine existant, redonne une unité au territoire et préserve 2000 hectares pour les activités agricoles.

Enquêtes auprès des habitants, études de diagnostic menées avec les acteurs du territoire, plans d'actions ou mises en chantier : la CAPS a exploré tous ses champs de compétences. Tous les moyens sont aujourd'hui en place pour stimuler l'innovation, enrichir la croissance par les nouveaux emplois de demain et financer le mieux vivre de tous.

Le projet d'aménagement proposé par la CAPS repose sur deux principes fondateurs : **il s'appuie sur le patrimoine existant et redonne une unité au territoire.**

Avec la concertation pour guide parce qu'aucun aménagement ne peut se faire sans l'avis des habitants, des associations et des acteurs, le périmètre d'aménagement de la CAPS consacre 310 hectares pour relier entre eux les pôles de vie et de travail, présents et à venir, il restitue environ 140 hectares urbanisables à des activités agricoles et établit enfin le lien entre les vallées et le Plateau.

Ainsi 5 nouvelles zones de vie et de travail se dessinent :

v **Les Portes de Palaiseau** s'ouvrent sur une avenue urbaine, avec ses logements, ses bureaux, son site propre de transport en commun reliant la gare de Massy à l'École Polytechnique, le tout sur 2 ha de friches industrielles SFIM SAGEM : **un trait d'union** fort entre Plateau et vallée.

v **Le Quartier Est de Polytechnique** termine la ville de Palaiseau à l'Est par **un parc résidentiel** : 1 500 logements pour tous – un tiers en logement locatif, un tiers en accession à la propriété et un tiers en

logement social - , les équipements associés et un centre nautique intercommunal.

v **Le Quartier Ouest de Polytechnique** (170 ha) s'appuie sur le potentiel de ce campus pour devenir **un nœud de recherche** scientifique et de transferts technologiques. Ici commence le "mail des services et de la rencontre" avec sa pépinière nouvelle génération, son restaurant interentreprises et ses logements pour étudiants et chercheurs.

v **Le Moulon** à Gif-sur-Yvette, pôle majeur d'enseignement et de recherche, accueille de nouveaux établissements, à côté d'entreprises, de logements et de commerces dans **un campus paysager** de 200 ha.

v **Le Parc Saint-Clair** à Gomez-le-Châtel, commune à dominante agricole et résidentielle, s'adresse aux entreprises spécialisées dans l'aménagement de la maison et du jardin, et privilégie le logement en maisons individuelles. **Un aménagement modèle** qui préfigure la politique environnementale de l'urbanisme de la Caps.

Et demain la CAPS





Le rapport d'étape de l'Etat concernant l'Opération d'Intérêt National

Un diagnostic partagé, mais des propositions pour l'avenir de notre territoire qui manquent d'ambition, un périmètre d'aménagement inadapté au contexte local de développement et un outil de gouvernance flou.

Un diagnostic partagé

Le pré-rapport de Bertrand Landrieu, Préfet de Région, remis en janvier dernier au Premier ministre comporte un diagnostic que chacun partage : Le Plateau de Saclay reconnu cœur de pôle, une offre de logements insuffisante, des dessertes routières déficientes, la nécessité de développer des transports en commun ainsi que la volonté de préserver des espaces réservés aux activités agricoles, la création sans tarder d'une Agence d'Urbanisme, outil d'ingénierie stratégique pour garantir la cohérence de l'aménagement urbain d'ensemble. Un groupe de travail associant la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et prochainement la Communauté de Communes du Grand Parc, travaille à des propositions pour le printemps 2006.

Des propositions qui manquent d'ambition

- Un périmètre d'aménagement qui ne garantit ni la cohérence, ni l'unité du territoire

L'Etat propose 500 hectares de foncier urbanisable, simple reprise des espaces potentiellement aménageables au SDRIF de 1994. Force est de constater un manque réel d'imagination, une non prise en compte de l'implantation de nouveaux établissements et de nouvelles entreprises, une absence de cohérence d'aménagement ne répondant ni au développement nécessaire du pôle scientifique, ni aux attentes des habitants, ni à l'articulation entre développement économique et préservation efficace de l'environnement.



- **Une réponse aux transports en commun inappropriée**

La proposition d'un Transport en commun lourd ne semble ni opportune, ni pragmatique alors que le projet de Transport en Commun en Site propre est aujourd'hui au point mort. Projet primordial pour relier Massy-Palaiseau à Saint Quentin-en-Yvelines, la CAPS demande l'accélération de ce TCSP sans tarder, avant d'imaginer un hypothétique transport plus lourd sur notre territoire.

- **Un outil de gouvernance inadapté**

La structure de gouvernance proposée suscite des interrogations, voire des inquiétudes légitimes pour les habitants et leurs représentants, les élus locaux. Le rôle moteur que les intercommunalités doivent jouer à l'intérieur de cet outil opérationnel n'est pas affirmé avec force et détermination. Par ailleurs, le rapport d'étape n'exclut pas fermement la possibilité de création d'un Etablissement Public d'Aménagement comme outil opérationnel, alors que les élus locaux ont à maintes reprises posé leurs conditions et réaffirmé leur refus d'un tel outil.

Nous réaffirmons notre volonté de créer un outil de gouvernance qui soit un véritable lieu de partenariat entre l'Etat et les élus.

Chacun doit jouer son rôle pour un véritable partenariat

Tous s'accordent pour reconnaître que notre territoire est une chance pour l'Île de France. Mais son développement ne sera possible que si chacun joue son rôle.

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay ont déjà pris et prendront leurs responsabilités pour jouer un rôle majeur en matière d'aménagement. Eux seuls sont au contact des habitants et leur rendent compte de leur action. Chaque jour, ils agissent aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et des industriels pour donner toutes ses chances au pôle

scientifique d'envergure. Le Plateau de Saclay avance et les synergies y sont quotidiennes. Nous avons mis sur les rails notre Projet pour construire un territoire durable où l'excellence technologique n'a d'égal que la qualité de vie de nos concitoyens.

Depuis septembre, nous attendons des engagements de l'Etat pour qu'il joue le rôle qui est le sien : un Etat qui impulse, un Etat qui donne les moyens financiers à la hauteur de ses ambitions, un Etat qui sait mobiliser l'ensemble de ses services, un Etat capable de dépasser une conception révolue de tout décider et faire à la place des élus qui agissent quotidiennement, avec un réalisme et un sens des engagements.

C'est à cette seule condition que nous réussiront ensemble le pari du Premier territoire durable : être à la hauteur des enjeux internationaux pour relever le défi de notre compétitivité et le mieux vivre ensemble.